

**Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo**

Délibération n°2022 / 017

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 2 juin, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyalo, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Mercredi 25 mai 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Nicole DALINO, Danielle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

EXCUSES : Marie-Josée PASQUIER, Robert RIGOLLE, Paulette MAILLOT

PROCURATION : Robert RIGOLLE donne procuration à Danielle CATREVAUX
Paulette MAILLOT donne procuration à Denise HOUSSAYE

CREATION D'UN COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN ENTRE LA COLLECTIVITE ET LE CCAS

Monsieur le président expose le bordereau suivant

Monsieur le président indique aux membres de l'organe délibérant que conformément à l'article L. 251-5 du Code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et établissements publics employant au moins 50 agents sont obligatoirement dotés d'un comité social territorial.

Il précise, que conformément au décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux CST qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS,

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2022 :

- Commune = 117 agents,
- CCAS = 69 agents,

Soit un total de 186 agents

Le président propose la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du CCAS.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité décide :

D'ADOPTER le projet de délibération suivant.

DE DONNER POUVOIR au Président pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Theix-Noyal, le 8 juin 2022

La vice-présidente



Danielle CATREVAUX

